

Québec, le 21 mars 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 février 2016 était déposé à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 507 citoyennes et citoyens demandant que le gouvernement du Québec examine toutes les possibilités de construction d'un gymnase à l'école Saint-Victor, nonobstant les contraintes liées à la règle du 20 kilomètres ou à toute autre contrainte d'ordre administratif.

Par cette pétition, il est également demandé de mettre en œuvre les démarches nécessaires à la réalisation du projet, et ce, dans un souci de justice et d'équité envers les élèves de l'école.

Dans le cadre de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale du Plan québécois des infrastructures 2015-2025, la Commission scolaire des Monts-et-Marées avait soumis le projet de construction d'un gymnase à l'école Saint-Victor.

Notons que l'ajout d'un gymnase est admissible à la mesure Ajout d'espace pour la formation générale si une commission scolaire démontre qu'il est essentiel d'ajouter ou de réhabiliter une infrastructure de cette nature. Un gymnase est requis lorsqu'une augmentation de l'effectif scolaire est constatée et que la capacité d'accueil démontre que celui-ci est nécessaire.

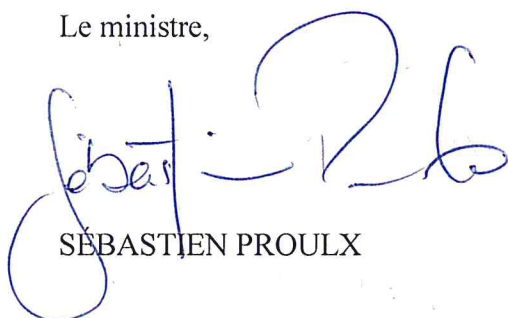
...2

Pour ce qui est de l'école Saint-Victor, les prévisions démographiques de 2015 prévoient une diminution de l'effectif scolaire du secteur sur cinq ans. De plus, il est à noter que les écoles situées à l'intérieur du territoire d'analyse disposent de places suffisantes pour accueillir l'effectif scolaire et que ces celles-ci sont équipées de gymnases.

Par ailleurs, dans le cadre du Discours sur le budget 2016-2017 qui a eu lieu le 17 mars dernier, des investissements de 50 M\$ ont été prévus afin de s'assurer que les élèves de toutes les écoles aient accès à un gymnase pour la pratique d'activités sportives. Les modalités de mise en œuvre de cette mesure seront élaborées au cours des prochaines semaines afin notamment de définir les critères d'analyse qui permettront une priorisation adéquate des dossiers. La situation de l'école Saint-Victor pourra alors être examinée si la Commission scolaire des Monts-et-Marées le désire.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



SÉBASTIEN PROULX